

Catalogue des Seigneurs de Thorigny

Sources :

AD50 178 J 4 : fonds Raould de Langotière et du Mesnil à Torigni au XVIIIe.

Transcription strict par Bernard Leconte

.

Hamon AUDAM est le premier seigneur connu après le duc de Normandie

Par charte de 1209 le Roy permet aux habitants de Thorigny de prendre des bois dans ses forêts pour rebatir la ville qui avait été brûlée.

Après que Philippe Auguste se fut rendu maître de la Normandie et qu'il eut confisqué toutes les terres de ceux qui s'étoient retirés en Angleterre, il en récompensa ses seigneurs qui l'avoient le mieux servi contre son ennemi, en sorte que Guy de CHATILLON fils aîné du Comte de St Paul fut investy de la Baronnie de Thorigny confisquée sur le comte de Claire Seigneur Anglois qui servoit sous Jean sans terre, dernier duc de Normandie du nombre des douze qui l'ont gouvernée pendant 316 ans, cecy est arrivé en l'an 1218.

Ce Guy de CHATILLON fonda l'hôtel Dieu de Thorigny par Charte de l'an 1221, et n'eut qu'une fille nommée Ioland qui épousa ARCHAMBAUX neuf, fils de Bourbon dit le jeune, seigneur de Thorigny à cause de Ioland de CHATILLON.

De ce mariage sortirent deux filles héritières, dont l'aînée s'appelloit Magand et fut promise dès l'âge de deux ans à Eude de BOURGOGNE à qui elle apporta la Baronnie de Thorigny par son mariage en 1237.

D'Eude de Bourgogne et d'elle, vinrent quatre filles dont l'aînée, appelée Marguerite, épousa Charle Le Roy de Jérusalem et de Cicille. Elle étoit dame de Thorigny, mais n'ayant point eue d'enfants et étant demeurée veuve en 1285 elle vendit cette baronnie à Messire Pierre de CHAMBLY le vieux, seigneur de Barcelonne, et elle mourut en Cicille l'an 1308.

Messire Pierre de CHAMBLY, étant aussi devenu Maître de Thorigny, l'échangea contre Philippe Le BEL qui luy donna pour échange et récompense la ville de Chambly en l'an 1288.

Philippe Le BEL, Roy de France, posséda la seigneurie de Thorigny et fit une charte par laquelle il donna à son hôtel Dieu de Thorigny en l'an 1300. Il mourut en mil trois cents quatorze.

Louis HUTIN, fils de Philippe Le BEL, la posséda ausy pendant deux ans qu'il régna.

Philippe LELONG son frère qui commença à régner en 1316, la posséda ausy jusqu'en l'an 1320 qu'il cassa ladite échange faite par son père, en sorte que Thorigny revint entre les mains de Louis de CHAMBLY BAZAGE, sous la tutelle de sa mère, qui mourut en 1323 sous la garde noble de Philippe LELONG et de Charle Le BEL et Philippe Le VALLOIS.

Louis de CHAMBLY, étoit fils de Pierre de CHAMBLY le jeune et d'Isabel de BOURGOGNE dame de la Meauffe, il avoit un frère nommé Jean, et une soeur nommée Jeanne qui fut mariée à un seigneur de Vienne. De ce mariage sorty Hugue de Vienne, seigneur Despagny, qui devint seigneur de Thorigny en 1339, ou par représentation de Jeanne de CHAMBLY sa mère ou par acquets d'un de ses oncles. Il rendit cette Baronnie du consentement de Henriette de CHALON, sa femme, à messire Hervé de MAUNY en l'an 1370.

Messire Hervé de MAUNY jouit de la Baronnie de Thorigny jusqu'en l'an 1409 qu'il mourut, et la cessa à Olivier de Mauny, son fils, qui avoit épousé Catherine de THIEUVILLE en 1407.

Olivier de MAUNY fut déposédé de la baronnie de Thorigny par les Anglois, qui, s'étant emparé de la meilleure partie de la Normandie, forcèrent les tours et château de Thorigny en 1420.

Le Roy d'Angleterre donna cette baronnie à un seigneur de sa cour nommé POPHAN. Ce seigneur POPHAN en demeura maître jusqu'en l'an 1429, que le duc de Bretagne remit Thorigny sous l'obéissance de Charle sept qui, après avoir chassé les Anglois, tint garnison à Thorigny jusque en l'an 1470 à Resnes. Dès 1430, la propriété de cette baronnie à Marguerite de MAUNY seule fille et héritière d'Olivier de MAUNY qui mourut en 1436. Cette Marguerite de Mauny fut mariée en 1420 en première noce à Messire Jean GOYON fils de Matignon, seigneur de Thorigny, à cause d'elle, il mourut en l'an 1450, et en deuxième noce à Messire Jean de MONHUCHON.

Du mariage de Jean GOYON avec Marguerite de MAUNY est sorty Bertrand GOYON, sire de MATIGNON, seigneur de Thorigny à cause de sa mère. Il vivoit en l'an 1468 qu'il épouza (blanc) dont il eut deux garçons, et ainsy la baronnie de Thorigny est entrée dans la maison de MATIGNON qui la possède encore aujourd'huy.

Autre remarque sur l'hopital de Thorigny

Le premier contract de fondation de l'hopital de Thorigny fait par made de la LUTUMIERE est en 1685, et fut dans ce temps qu'elle obtint un arrest de réunion au conseil et en conséquence elle fit batir l'hopital.

Le second contract de la dame de la LUTUMIERE au bénéfice de l'hopital est en 1688. Elle éclercia par ce dernier contract certaines clauses employée au premier qui ne sont pas assez claires et elle ajouste que l'hopital, par elle fondé, portera le nom de MATIGNON. Elle nomme pour administrateurs et prescrits la manière dont elle veut qu'il soit administrée tant pour le spirituel que pour le temporel.

N. B.

Document non daté, non signé, probablement écrit par un Raould avocat à Torigni au XVIIIe ; les sources ne sont pas indiquées. L'auteur est-il bien informé, en tous les cas ce document mériterait d'être comparé à d'autres.

Bernard Leconte